



PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Centre-du-Québec



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81315-6 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux'.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	16
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	18
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	19
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	22
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	23
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	25
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	27
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	29
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	31
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	33
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	35
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	36
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	38
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	40
MINISTÈRE DU TOURISME.....	41
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	43
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC.....	45
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	46
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	47
CONCLUSION	48
ANNEXE	49

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEC	Attestation d'études collégiales
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CFTE	Conciliation famille-travail-études
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
DRSP	Direction régionale de santé publique
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LOJIQ	Les offices jeunesse internationaux du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTES	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OC	Organisme communautaire
OCF	Organisme communautaire famille
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires

PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PME	Petite et moyenne entreprise
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région du Centre-du-Québec regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région du Centre-du-Québec un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région du Centre-du-Québec ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales
- Priorité 2** Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région
- Priorité 3** Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication
- Priorité 4** Valoriser le milieu agricole
- Priorité 5** Assurer des services de proximité
- Priorité 6** Développer la notoriété de la région

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

La région du Centre-du-Québec n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

La région du Centre-du-Québec n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Priorité 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

- Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

Priorité 2

Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Priorité 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications

- Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.

Priorité 4

Valoriser le milieu agricole

- Sensibiliser la population aux paysages et au patrimoine agricole dans les milieux ruraux dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA).

Priorité 5

Assurer des services de proximité

- Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création;
- Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée;
- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations;
- Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.

Priorité 6

Développer la notoriété de la région

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations :
 - Promouvoir un projet régional destiné aux familles.
- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux;
- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 5

Pour assurer des services de proximité, le Ministère entend :

- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM; le soutien financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de haltes-garderies communautaires); le soutien financier de différents organismes afin qu'ils offrent des services

de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire; le soutien à la CFTE pendant les longs congés scolaires par le programme de soutien à des projets de garde lors de ces périodes de congé;

- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde;
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (CAR, TIR-SHV, R.I.R.E. et de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre-du-Québec).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Aucune action établie.

Autres actions pour la région du Centre-du-Québec

Pour offrir des services adaptés aux communautés autochtones de la région du Centre-du-Québec, le MJQ et, de façon plus précise, le CAVAC du Centre-du-Québec entendent :

- Adapter les services d'aide aux victimes d'actes criminels aux besoins des communautés abénaquises d'Odanak et de Wôlinak.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 5

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin d'assurer l'accès aux services de proximité.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
 - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
 - Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
 - Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
 - Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
 - Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).

- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale :
 - Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et en services sociaux de 300 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés. En ce qui concerne la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec, ce sont 40 100 500 \$ qui sont alloués pour 2018-2019.
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, de les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, la DRSP est partenaire, notamment financier, du Conseil régional en développement social, concertation impliquée dans plusieurs thématiques liées aux priorités de la région et pouvant être en soutien aux travaux des élus. Aussi, des représentants du RSSS participent à la CAR Qualité de vie du Centre-du-Québec;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par la Direction des services professionnels correctionnels de la Mauricie–Centre-du-Québec.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec cinq postes répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 5

Afin d'assurer des services de proximité, le MSP s'est engagé à :

- Soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹.

¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Afin de faire des collectivités de la région des communautés entrepreneuriales, de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activité, le MAPAQ participera à compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, notamment en agriculture, en :

- Poursuivant son accompagnement professionnel qu'il offre aux entrepreneurs désirant se lancer en affaires;
- Offrant de l'aide financière pour la relève en vue de lui permettre d'acquérir des habiletés et des connaissances;
- Soutenant les entreprises qui décident d'innover et de concevoir des projets allant dans cette direction.

Priorité 4

Afin de valoriser le milieu agricole par la coordination de la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et en favorisant la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement de la région, le MAPAQ entend :

- Poursuivre l'accompagnement des acteurs du milieu dans l'élaboration et la révision des PDZA ainsi que dans l'accomplissement des actions qui en découlent.

Afin de valoriser le milieu agricole par l'exploitation durable des ressources agricoles, forestières et acéricoles, le MAPAQ entend :

- Participer activement aux travaux du pôle d'expertise multidisciplinaire qui sera mis en place pour se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre.

Afin de valoriser le milieu agricole, les intervenants souhaitent prioriser l'ouverture de nouveaux marchés est également priorisée. Par conséquent, le MAPAQ offre un accompagnement et un soutien financier aux entreprises québécoises pour permettre la réalisation de projets de commercialisation visant l'atteinte d'objectifs stratégiques en matière de développement de marchés et s'engage à :

- Accompagner les entreprises voulant développer une approche filière en vue de maximiser les retombées potentielles pour leur secteur d'activité.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie vise à appuyer les entreprises qui réaliseront des projets notamment sur le territoire Centre-du-Québec. Les projets doivent contribuer à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région. Le Fonds soutient entre autres des projets

d'investissement, de développement de produits et de procédés, et de développement d'entreprises à l'international;

- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région deux créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Meuble et bois ouvré et Matériaux textiles techniques, en collaboration avec les régions Chaudière-Appalaches et Montérégie;
- L'élaboration d'un plan de développement de la zone IP de Bécancour se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux.

Priorité 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

- Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

Priorité 2

Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

- Les cinq grandes orientations du Plan d'action sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Plusieurs initiatives concrétisent cette volonté d'adéquation. À titre d'exemple, les commissions scolaires du Centre-du-Québec ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes.

Les cégeps du Centre-du-Québec obtiennent, quant à eux, un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC), associée directement aux besoins et à la concertation régionale. Ces établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) qui favorisent l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin

de développer et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

Le dossier de la persévérance et de la réussite scolaires y trouve aussi son compte. Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à Cible formation inc. pour la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec.

Les commissions scolaires ont également accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (Tout pour nos enfants) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Pour faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales, le MERN :

- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

Priorité 3

Pour prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

Priorité 6

Pour développer la notoriété de la région, le MERN :

- Poursuivra la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, notamment celui des Grandes-Coulées;
- Entamera l'élaboration d'un PRDTP.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

- Accroître la présence du Ministère dans la région du Centre-du-Québec à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités plus accueillantes et inclusives et assurer la pleine participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région du Centre-du-Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région du Centre-du-Québec et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

Priorité 2

Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

- Accroître la présence du Ministère dans la région du Centre-du-Québec à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région du Centre-du-Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir quatre projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité. Pour l'année 2018-2019, deux des projets seront développés à Bécancour et les deux autres à Plessisville et à Drummondville;
- Soutenir un organisme à but non lucratif pour réaliser un diagnostic des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région du Centre-du-Québec;

- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région du Centre-du-Québec auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Réaliser un projet pilote avec la Ville de Victoriaville et l'organisme Les offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) pour documenter l'édification d'une collectivité accueillante et inclusive;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec une MRC de la région du Centre-du-Québec, la Ville de Drummondville et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région du Centre-du-Québec et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

L'importance du codéveloppement pour la région du Centre-du-Québec

Le Centre-du-Québec mise sur le codéveloppement pour la mise en œuvre de ses priorités. Il teinte l'ensemble du travail réalisé par les différents acteurs en regard des six priorités identifiées par la région. Ainsi, pour l'appuyer dans cette démarche, le comité régional de sélection des projets FARR a mis sur pied un comité de développement des projets.

En soutien à l'application du principe de codéveloppement, le MAMOT envisage :

- S'assurer, à titre de président de la CAR, que les membres du comité connaissent les partenariats potentiels avec les MO du gouvernement;
- Informer les MO concernés, à titre de président de la CAR, de l'évolution et la réalisation des travaux ainsi que susciter leur implication dans les différentes priorités les concernant;
- Soutenir le comité de développement des projets en offrant un accompagnement adapté.

Priorité 1

Pour assurer la pérennité des communautés et améliorer la qualité de vie dans la région, les élus et intervenants des territoires de MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activités. Le MAMOT qui a pour objectif d'accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions propose :

- Offrir un soutien aux élus municipaux qui le souhaitent dans leur rôle de mobilisation des communautés;
- À la demande des conseils municipaux, des conseils de MRC ou à l'initiative du MAMOT, rencontrer les élus municipaux afin de les informer et d'améliorer la connaissance de leurs rôles, responsabilités et compétences.

Priorité 4

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des MO notamment afin de valoriser le milieu agricole. Dans ce cas, le MAMOT compte :

- Offrir un accompagnement aux MRC et aux MO concernés dans la mise en place d'une entente sectorielle de développement agroalimentaire.

Priorité 5

La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Pour concrétiser ces projets, le MAMOT entend :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale;
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

De surcroît, le MAMOT propose des actions en matière d'aménagement du territoire basées sur une approche partenariale qui aborde conjointement les modes d'urbanisation, les pratiques de déplacement et la planification des infrastructures afin de contribuer à l'accessibilité des services de proximité ainsi qu'à l'attractivité des communautés :

- Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) qui contribuent au développement durable des milieux de vie et qui favorisent plus particulièrement l'accès aux services de proximité;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Enfin, le MAMOT met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière afin de soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base à vocation collective et convient de :

- Procéder à différents ajustements et simplifications des programmes d'infrastructures municipales du MAMOT, notamment afin qu'ils tiennent compte des possibilités de mise en commun de services ou de partage d'infrastructures.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 4

Pour valoriser le milieu agricole, le MFFP suggère de :

- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel;
- Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés dont la présence peut détruire les récoltes et causer des dommages aux propriétés;
- Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Les intervenants de la région du Centre-du-Québec ont ciblé une priorité en matière de mobilité :

Priorité 5

Assurer des services de proximité

Relativement à cette priorité, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Soutenir la mobilité des personnes
 - La Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018 prévoit plusieurs mesures concrètes en soutien à la mobilité des personnes, notamment avec la bonification des programmes d'aide financière en transport collectif urbain, régional et adapté, ainsi que plusieurs autres mesures;
 - Le MTMDET entend également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et financer les services de transport collectif en région;
 - Le MTMDET entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier du Centre-du-Québec sous la responsabilité du MTMDET, la réalisation d'une quarantaine de projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020;
 - Le MTMDET poursuivra les études requises au projet visant l'amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20, notamment en matière de sécurité routière. Il planifie également la réfection de la dalle centrale du pont Laviolette afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité de cette infrastructure routière et en vue d'en optimiser la durée de vie;

- Le MTMDET offre également de l'aide financière susceptible de soutenir la mobilité des personnes, dans le cadre des programmes de transport collectif et de voirie locale.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront plus de 110 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
 - L'ajout de feux de circulation sur la route 116 à deux intersections, à Warwick, soit celles du chemin Saint-Albert et de la rue Gauthier, ainsi qu'à Plessisville, à l'intersection de la rue Hébert;
 - Le remplacement du tablier du pont situé au-dessus de la rivière Nicolet, sur la rue de l'Académie, à Victoriaville;
 - La reconstruction du pont situé au-dessus de la rivière Saint-Germain, sur le chemin du Golf, à Drummondville;
 - L'asphaltage de l'autoroute 20 sur près de 40 km, de l'autoroute 55 sur près de 30 km, et de la route 132, de la limite est de Baie-du-Febvre jusqu'à l'intersection de la rue du Faubourg, à Nicolet;
 - La reconstruction du pont situé sur le 1^{er} Rang, au-dessus de la rivière du Chêne à Lyster, ainsi que la reconstruction des ponts enjambant le ruisseau Gobeil sur les 4^e et 5^e Rangs à Sainte-Hélène-de-Chester, s'inscrivent dans ces efforts.
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès de la municipalité de Sainte-Eulalie dans le cadre de la démarche de cette dernière pour devenir un Village-relais et collaborera avec le Village-relais de Nicolet en vue de l'implantation, en 2018, d'une borne de recharge rapide sur son territoire;
- Le MTMDET continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Bécancour émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020;
- Enfin, le MTMDET poursuivra sa collaboration avec le comité de la route 116.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

La région du Centre-du Québec n'a pas formulé de priorité interpellant le ministère du Conseil exécutif.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 4

Afin de valoriser le milieu agricole, le MDDELCC entend :

- Dans le cadre de la modernisation de la LQE, offrir un meilleur soutien aux productrices et producteurs agricoles par la tenue de rencontres de démarrage, au besoin;
- Accompagner les acteurs agricoles qui voudraient mettre en œuvre des projets pilotes à des fins de recherche et d'expérimentation, notamment pour de nouvelles technologies ou pratiques agricoles, et soumis au régime d'autorisation en vertu de la LQE.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

En appui à la région qui œuvrera à mobiliser les collectivités pour en faire des communautés entrepreneuriales, notamment en complétant l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, le MTO souligne que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Les projets de développement touristique d'entreprises mettant en valeur les atouts régionaux peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme du Centre-du-Québec;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Les ressources du Ministère sont disponibles pour l'accompagnement professionnel de promoteurs touristiques.

Priorité 3

Afin de favoriser la prise du virage technologique et de compléter les infrastructures de télécommunication, le MTO fait valoir que :

- Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre de l'entente conclue à cet effet avec Tourisme Centre-du-Québec.

Priorité 6

En soutien au milieu qui établira une stratégie globale de promotion de la région, partagée par les intervenants, et qui lui permettra de se doter d'une identité propre et d'une image distinctive, le MTO rappelle que :

- Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère, Tourisme Centre-du-Québec réalise une planification stratégique pluriannuelle ainsi qu'une stratégie de promotion touristique de la région.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 1

Pour faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales, la Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec (la Direction régionale) entend soutenir le développement de l'entrepreneuriat, en proposant aux clientèles admissibles la mesure Soutien au travail autonome, mesure orientée vers l'employabilité liée au lancement d'une entreprise et à l'autonomie du travail.

Priorité 2

Afin d'attirer des travailleurs et travailleuses pour assurer la croissance et l'avenir de la région, la Direction régionale entend de :

- Informer les partenaires et les entreprises de la situation et des défis du marché du travail, notamment en matière de main-d'œuvre, et partager les résultats de travaux pour améliorer l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins du marché du travail, en vue de faire émerger des projets innovants dans la région;
- Valoriser des professions en forte demande de main-d'œuvre dans le Centre-du-Québec, en collaboration avec les établissements d'enseignement;
- Participer, avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec, à une réflexion sur la rareté de main-d'œuvre et le recours à une main-d'œuvre diversifiée, dont celle issue de l'immigration, avec les intervenants régionaux et locaux concernés et les entreprises, afin de mieux cerner les préoccupations et de déterminer des pistes d'action;
- Soutenir le recrutement et l'attraction de la main-d'œuvre, en collaborant à la réalisation de foires et de salons de l'emploi, de manière à mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs de la région;
- Accentuer l'accompagnement des employeurs en matière de gestion des ressources humaines pour le recrutement, la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée, la formation et la rétention de la main-d'œuvre.

Priorité 3

Pour prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications, la Direction régionale prévoit de :

- Contribuer au développement des compétences numériques, en soutenant financièrement l'offre de formation continue de la main-d'œuvre en emploi avec la collaboration des établissements d'enseignement de la région;
- Soutenir les employeurs dans leurs efforts pour former leur main-d'œuvre dans ces domaines.

Priorité 4

Pour valoriser le milieu agricole, la Direction régionale entend de :

- Soutenir le placement en emploi des personnes intéressées à travailler dans ce secteur d'activité, en renouvelant son entente de services avec le Centre d'emploi agricole;
- Poursuivre son soutien à la formation continue des personnes en emploi au moyen d'une entente de services avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec;
- Maintenir ses collaborations avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre AGRICarières pour la mise en œuvre de projets de formation et le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Priorité 5

Pour assurer des services de proximité, la Direction régionale prévoit s'investir dans le déploiement de Services Québec dans la région afin de simplifier et de regrouper des services gouvernementaux. Ce déploiement permettra le maintien d'emplois de qualité dans le Centre-du-Québec.

Priorité 6

Pour développer la notoriété de la région, la Direction régionale entend contribuer au développement des compétences des travailleuses et travailleurs des secteurs du tourisme et de la culture, en reconduisant ses ententes avec l'Association touristique régionale, Tourisme Centre-du-Québec et avec Culture Centre-du-Québec.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L'offre de service

Présence en région :

- Camping des Voltigeurs

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 2

Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.

La Sépaq a notamment comme orientation de favoriser le développement et la mobilisation de ses employés :

- En implantant un programme de développement du leadership;
- En déployant un plan d'engagement interne ayant comme objectif au taux de rétention des nouveaux employés réguliers de 80 % après deux ans;
- En optimisant les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- En déployant l'offre globale de formation de manière à mieux représenter la nouvelle vision de la Sépaq. Deux nouveaux programmes par année.

Priorité 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.

La Sépaq a notamment comme orientation d'accroître son efficience et son agilité organisationnelles :

- En modernisant l'infrastructure technologique selon les meilleures pratiques;
- En adoptant des outils technologiques innovants pour le client.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Centre-du-Québec

Priorité 5

Assurer des services de proximité

Afin d'attirer des familles et de relever les défis liés au vieillissement de la population au niveau de la présence d'infrastructures de logements, la SHQ entend :

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région du Centre-du-Québec.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région du Centre-du-Québec. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région du Centre-du-Québec auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Autre ²
CSPQ ¹							
HQ ¹							
IQ	X		X				
MCC	X	X	X	X	X	X	
MF					X		
MJQ							X
MSSS					X		X
MSP					X		
MAPAQ	X			X			
MESI	X		X				
MEES	X	X					
MERN	X		X			X	
MIDI	X	X					
MAMOT	X			X	X		X
MFFP				X			
MTMDET					X		X
MCE ¹							
MDDELCC				X			
MTO	X		X			X	
MTES	X	X	X	X	X	X	
Sépaq		X	X				
SHQ					X		

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

